



Groupe consultatif déchets

Compte-rendu du 22 juin 2016

Ordre du jour / déroulement de la séance

- Tour de table / expression des points de vue
- Présentation des résultats des études du Bureau d'études
- Questions - échanges

Introduction

Les participants évoquent les enseignements tirés des retours d'expérience des collectivités locales rencontrées lors de la précédente réunion du Groupe Consultatif et expriment leurs ressentis et les échanges « terrain » effectués dans leur environnement / quartier.

Après un premier tour de table, le bureau d'études qui accompagne la collectivité a présenté le résultat des études, constat, avantages - inconvénients de chaque projet d'évolution. Et un nouveau tour de table a permis, à nouveau, aux membres du Groupe consultatif d'exprimer leurs impressions et de poser leurs questions.

La présentation du bureau d'études comprenait une partie de réponse aux quatre questions ayant été soulevées par les membres du Groupe consultatif le 27 avril dernier, à savoir :

Question 1 : Impact et conséquence du choix de la taille des bacs laissé aux usagers ?

Question 2 : Impact et conséquence d'un maintien l'été d'une fréquence de collecte toutes les semaines des ordures ménagères résiduelles ?

Question 3 : Impact et conséquence de ne pas intégrer un nombre de levées dans la part fixe de la redevance ?

Question 4 : Impact et conséquence de prévoir une collecte en sacs numérotés des emballages dans le cas du maintien de la collecte en sacs ?

Ce compte-rendu présente les interventions par thème et non par ordre chronologique.

Concernant la réduction de la fréquence et le nombre de levées dans la part fixe

Vincent COLLEAUX, artisan à Treillières : »Concernant la baisse de fréquence, je pense que beaucoup de foyers pourraient être collectés moins souvent, toutes les 2 semaines pour les ordures ménagères résiduelles et pourquoi pas une fois par mois pour les emballages.

Didier KESSAB, Grandchamp des Fontaines : « Tous les gens que j'ai consultés sont satisfaits du mode de collecte mis en place depuis 2012. Si la baisse de fréquence est décidée, serait-il possible de ramasser les ordures ménagères résiduelles et les emballages en même temps, dans la même benne afin de réduire les émissions et de réaliser une plus grande économie ? Je tiens à préciser qu'en 2012, je fais partie de ceux qui se sont battus pour que 12 levées figurent dans la part fixe. Je n'accepterais pas que nous descendions à 6 levées. Pouvoir choisir la taille de son bac serait une alternative pour répondre à la question des 12 levées.»

Patrick GUINE, Fay de Bretagne : « Ne pourrait-on pas proposer un tarif pour 6-7 levées et un tarif pour 12 levées ? La majorité des foyers ne peuvent pas descendre en dessous de 12. »

Patricia WESTBURY, Agir pour l'environnement : « Il serait normal qu'un geste soit fait pour les foyers les plus vertueux. »

Martial GUILLEMOT, Nort sur Erdre : « Les 12 levées dans la part fixe n'incitent pas à mettre moins souvent son bac ».

Martial GUILLEMOT, Nort sur Erdre et **Alain ORANGE**, Treillières: « Comment récompenser aussi les plus vertueux, ceux qui sortent moins de 12 fois par an leur poubelle ? »

Patrick LAMIABLE, élu de Vigneux de Bretagne : « Je partage l'idée de « récompenser » les plus vertueux mais il ne faut pas oublier que cela ne concerne qu'une partie des usagers.

Jean-Pierre CLAUD, élu de Fay de Bretagne : « J'ai reçu plusieurs dizaines de retours écrits d'habitants qui confirment accepter l'idée du passage en C0.5, tout en demandant comment ça se passera pour ceux qui auront raté le passage de la benne certaines fois ? Beaucoup déclarent que s'ils n'ont rien à gagner, ce n'est pas la peine de faire évoluer les modes de collecte. Les gens attendent quelque chose, un geste fort, un bénéfice financier. Comment les plus vertueux peuvent-ils être récompensés ? Comment inciter et encourager les usagers ?

La question du forfait est fréquente. Est-ce qu'il y aura toujours 12 levées dans la part fixe et quel en sera le coût ?


Jean-Pierre COSSARD, Héric : « Pour le passage en C0.5, est-il envisageable de différencier le nombre de levées dans les bourgs et dans les campagnes ? »

Jean-Paul NAUD vice-président Erdre & Gesvres, indique « qu'en 2012, les élus ont préféré attendre de faire les choses en règle par rapport à la dérogation préfectorale et prendre le temps que les changements de comportement soient progressivement adoptés. Les résultats montrent aujourd'hui que les habitants ont effectivement changé leur


comportement. Il devrait donc être possible d'obtenir la dérogation. »

Présentation des études



1 passage toutes les 2 semaines



95% (≈22 000) foyers sortent déjà leur bac
- de 26 fois/an



5% (≈1 000) foyers sortent leur bac
+ de 26 fois / an

Etude d'évaluation des collectes  

1 passage toutes les 2 semaines



Oui mais, avec un accompagnement :

Particuliers	Gros producteurs
Possibilité de demander un bac plus grand*	Bac plus grand* ou Maintien d'une collecte 1 fois/semaine



* avec pour conséquence un forfait plus élevé

Etude d'évaluation des collectes  

1 passage toutes les 2 semaines



Atouts	Faiblesses
<p>Des moyens adaptés aux besoins</p> <p>Impact environnemental : ↳ de nuisances sonores ↳ d'émissions (- 27% de km parcourus)</p> <p>Impact économique : ↳ 100 K€ HT/an</p> <p>Service qui fonctionne sur d'autres collectivités en RI</p>	<p>Service qui nécessite une adaptation de la part des foyers</p>

Etude d'évaluation des collectes  



Libre choix de la taille des bacs

Avantages :

- Volume + grand : Rend C0.5 possible pour tous les usagers
- Volume + petit : satisfait et récompense les + vertueux

Inconvénients :

Perte de recette prévisible = Risque de hausse des tarifs du service

Etude d'évaluation des collectes  

Suppression des levées « obligatoires »

Avantages :

- Satisfait les + vertueux

Inconvénients :

Perte de recette prévisible = Risque de hausse des tarifs du service

Etude d'évaluation des collectes  

Echanges suite à cette présentation

Sébastien POURIAS, élu de Grandchamp des Fontaines : « Il faudra prendre en compte les familles ayant des problème médicaux à gérer. »

Didier KESSAB, Grandchamp des Fontaines : « L'étude prend elle en compte l'utilisation d'une benne bi-compartmentée qui permette de collecter les ordures ménagères et les emballages en même temps ?

Vincent POTIN, bureau d'étude AJBD : Non car avec l'extension des consignes de tri, les volumes d'emballages vont beaucoup augmenter (+50 à 95% en volume) et donc le compartiment à emballages se remplirait plus vite que le compartiment à ordures ménagères. De plus, en 2022, vous aurez un exutoire pour les emballages qui ne sera pas forcément au même endroit que le site d'enfouissement des Ordures Ménagères résiduelles. Il ne sera donc pas intéressant de collecter en même temps Ordures Ménagères résiduelles et emballages, leur exutoire se trouvant alors à des lieux différents. »

Sébastien POURIAS, **Didier KESSAB** : « Vous annoncez une économie sur les tarifs avec la réduction de la fréquence! »

Vincent POTIN, bureau d'étude AJBD : « Non, l'étude montre une économie sur les coûts de la collecte mais elle ne porte pas pour l'instant sur les tarifs. C'est une autre question qui sera étudiée en 2017. »

Martial GUILLEMOT, Nort sur Erdre et **Alain ORANGE**, Treillières: « Concernant la baisse de fréquence, certains foyers s'inquiètent des problèmes l'été et souhaiteraient plus de ramassage à cette saison pour éviter les asticots. »

Vincent POTIN, bureau d'étude AJBD présente l'étude réalisée sur ce scénario (les différences avec le scénario C0.5 toute l'année apparaissent en rouge):

1 passage toutes les 2 semaines

Impact du maintien du C1 sur les OMR l'été

Atouts	Faiblesses
<p>Des moyens adaptés aux besoins</p> <p>Plus de flexibilité l'été</p> <p>Impact environnemental : ↳ de nuisances sonores ↳ d'émissions (- 23% de km parcourus)</p> <p>Impact économique : ↳ 90 K€ HT/an sur coût collecte (-12% de temps de collecte)</p> <p>Service qui fonctionne sur d'autres collectivités en RI</p>	<p>Service qui nécessite une adaptation de la part des foyers</p>

Etude d'évolution des collectes

Logo AJBD et logo de la Communauté de Communes de la Région de Nantes

Concernant la collecte des emballages en sacs ou bacs jaunes

Vincent COLLEAUX, artisan à Treillières : « Concernant le remplacement des sacs jaunes par des bacs jaunes, il me semble que ce système risque d'engendrer des difficultés de stockage pour certains foyers. Je peux comprendre l'intérêt pour l'hygiène et la propreté des rues cependant. »

Alain ORANGE, Treillières : « Dans mon entourage, les gens semblent favorables au passage en bacs jaunes. »

Martial GUILLEMOT, Nort sur Erdre : « Dans mon secteur, les gens sont favorables aux bacs jaunes pour la collecte des emballages mais je m'interroge sur les risques d'erreurs de tri, voire de malveillance des usagers. Est-il possible de revenir sur les statistiques de taux de refus ?

Patrick Guiné, Fay de Bretagne : « A certains endroits en Bretagne, il existe des aires grillagées pour regrouper les sacs jaunes. Cela reviendrait peut-être moins cher en collecte. »

Vincent POTIN, bureau d'étude AJBD : « Il s'agit d'un choix de service mais on est alors plus dans une collecte au porte à porte. Le choix de l'apport volontaire ou du porte à porte est une question de choix de service à l'utilisateur. »

Jean-Paul NAUD, vice-président Erdre & Gesvres, indique que « les élus ne reviendront pas en arrière concernant la collecte en porte à porte car les taux de collecte sont meilleurs depuis la mise en place de ce mode de collecte. Les conteneurs grillagés ne sont donc pas envisageables sur notre territoire. Second point, les élus ont décidé en 2012 de privilégier un service équivalent pour tous pour l'ensemble du territoire d'Erdre & Gesvres. »

Marie-Thérèse PIOLAT, Nort sur Erdre : « Je remarque parfois que les sacs jaunes sont utilisés comme sacs poubelle. Ne pourrait-on pas les perforer pour éviter le détournement de leur usage ?

Michel GAUTREAU, Nort sur Erdre : « Personnellement, je suis plus favorable aux sacs jaunes car si on vide bien les emballages et qu'on accroche les sacs jaunes quelque part, il n'y a pas de risque qu'ils se fassent éventrer. La question du coût du passage aux bacs jaunes préoccupe les usagers et le problème du stockage aussi. »

Virginie OLIVE, Saint Mars du Désert : « Ne peut-on pas laisser le libre choix, aux usagers, du sac ou du bac jaune ?

Patrick GUINE, Fay de Bretagne : « Les gens pensent certainement que les sacs jaunes sont gratuits. Ne pourrait-on pas instaurer un système de distribution des sacs jaunes sur présentation d'un coupon pour pallier le mauvais usage des sacs jaunes ? »

Virginie OLIVE, Saint Mars du Désert note que « Nantes Métropole fonctionne ainsi. »

Michelle AUDRAIN, Héric, remarque « qu'avec le passage en porte à porte de la collecte des emballages, on constate que les gens trient plus. »

Guy DESORMEAUX, élu de Sucé-sur-Erdre : « Le tri ne risque-t-il pas d'être moins bon avec les bacs jaunes ? »

Didier KESSAB, Grandchamp des Fontaines : « Concernant les sacs ou les bacs jaunes, les personnes que j'ai sondées préfèrent les sacs car ils pensent que le tri sera mieux effectué. »

Ne peut-on pas envisager de mettre en place des sacs jaunes numérotés pour pouvoir reconnaître les propriétaires en cas d'erreurs de tri ou d'incivilités ? Personnellement, au début j'étais favorable aux bacs jaunes et j'ai changé d'avis à cause des risques d'erreur de tri. Je considère que le seul argument positif en faveur des bacs jaunes est l'amélioration des conditions de travail des agents de collecte. Je ne pense pas que les sacs jaunes soient souvent utilisés pour autre chose que la collecte des emballages, d'autant plus qu'ils sont relativement fragiles. »

Jean-Pierre CLAVAUD, élu de Fay de Bretagne : « Je crains qu'avec les bacs, nous n'observions beaucoup plus de refus de tri d'emballages. Dans certains secteurs comme le bourg de Fay de Bretagne, le passage de 1 à 2 bacs sera mission impossible pour de nombreux foyers. Il y aura pour beaucoup un problème de stockage. »

Michel LORILLON, Vigneux de Bretagne estime que « les sacs jaunes sont très faciles à stocker et très modulables, donc plus pratiques que les bacs jaunes. »

Présentation des études

Conteneurisation des emballages	
<p>Aujourd'hui, les usagers sont dotés de sacs jaunes</p> 	<p>Demain peut-être, d'un conteneur</p> 
<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> Gain sur la propreté des rues Côté pratique du bac Respect recommandations CNAMTS* (lombalgies des ripeurs) 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> Impact environnemental : ↗ d'émissions (+ 3 à 8% de km parcourus) Impact économique : ↗ 120 à 150 k€ HT/an Risque d'augmentation des erreurs de tri Problème de place pour certains foyers (bourgs, collectifs)

Echanges suite à cette présentation

Alain ORANGE, Treillières : « Faudra-t-il adapter les camions benne aux bacs si la collectivité décide de changer ? »

Vincent POTIN, bureau d'étude AJBD : « Les camions benne sont les mêmes qu'il s'agisse de collecte en sacs ou en bacs. »

Vincent COLLEAUX, Treillières : « Le grammage des bacs jaunes est-il modulable? Il faut s'attendre à ce que plus le sac est épais, plus il soit cher. »

Virginie OLIVE, Saint Mars du Désert : « Je note qu'il y a souvent des erreurs de tri dans les bacs jaunes des immeubles collectifs. Et que les bacs se remplissent très vite. »

Elisabeth LUCAS, responsable service déchets Erdre & Gesvres : « Les bacs jaunes existent déjà dans les immeubles où les bacs sont collectifs. Dans ces cas là, le choix de la collecte en bac n'aura pas d'impact. »

Vincent POTIN, bureau d'étude AJBD : « Il n'y a pas d'étude sur les taux de refus en sacs ou en bacs. Dans tous les cas, il faut analyser les contextes. Le passage à une collecte en bacs combinée à un passage à la redevance incitative peut faire monter le taux de refus. »

Jean-Pierre COSSARD, Héric : « J'ai effectué un sondage auprès de 20 foyers dans mon entourage : 80% veulent rester avec les sacs jaunes. Ils invoquent des motifs de place et d'habitudes prises. Les 20% qui souhaitent des bacs parlent de propreté des lieux publics. »

Didier KESSAB, Grandchamp des Fontaines se demande « s'il y aura une facturation en fonction de la taille du bac jaune comme pour les ordures ménagères résiduelles? »

Vincent POTIN, bureau d'étude AJBD : « Sur les 2 200 collectivités qui ont mis en place une tarification incitative, seule une collectivité fait payer la collecte des emballages. »

Denis DELCROS, Sens&plus : « Qu'en sera-t-il des sacs jaunes lors de la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri sur les plastiques? »

Vincent POTIN, bureau d'étude AJBD : « Si la collecte des emballages reste en sacs, l'extension des consignes de tri sera toujours possible. Simplement, il y aura plus de sacs jaunes dehors les jours de collecte. En effet, les études montrent que les quantités d'emballages à collecter vont augmenter de 50 à 95% en volume avec l'extension des consignes de tri. »

Martial GUILLEMOT, Nort sur Erdre : « L'intérêt des sacs jaunes numérotés est la peur du gendarme qui pousse les gens à plus de respect et de discipline. »

Françoise PROVOST, élue Nort sur Erdre, souligne le problème des sacs jaunes qui s'entassent sur les trottoirs dans le bourg de Nort sur Erdre.

Comme **Michel GAUTREAU** et d'autres habitants, Didier Kessab a le sentiment que le choix des élus est déjà fait.

Jean-Paul NAUD, vice-président Erdre & Gesvres : « Il semble que le ressenti entre élus et habitants soit très différent. Certains élus remontent très souvent des plaintes d'habitants déplorant les sacs jaunes qui traînent et altèrent la propreté des lieux publics. Ces élus pensent, de fait, que les gens préféreraient des bacs jaunes. Cependant vos témoignages montrent finalement que les habitants ne sont peut-être pas si nombreux à vouloir passer en bacs. Peut-être que les problèmes sont récurrents sur certains secteurs et qu'il faudrait les résoudre à ces endroits en particulier. Le choix de la collecte des emballages en bacs n'est pas fait. »

Alain ORANGE, Treillières : « Ce serait intéressant d'avoir le retour d'une collectivité qui est passée des sacs aux bacs. »

Elisabeth LUCAS, responsable service déchets Erdre & Gesvres : « Les comparaisons ne sont pas toujours évidentes. Les situations sont variables en fonction des contextes locaux. »

La numérotation des sacs jaunes :

Didier KESSAB, Grandchamp des Fontaines : « Pouvoir identifier à qui appartient le sac jaune par le système de la numérotation me semble intéressant. Pourquoi est-il facile d'identifier les foyers avec les ordures ménagères résiduelles et pas avec les sacs jaunes? »

Vincent POTIN, bureau d'étude AJBD présente l'étude réalisée sur scénario (les différences avec le scénario C0.5 toute l'année apparaissent en rouge):

Sacs jaunes numérotés

Avantages :

- Permet d'identifier les propriétaires et d'agir auprès d'eux

Inconvénients :

- Charges administratives (CCEG et mairies) importantes pour une efficacité relative

Etude d'évaluation des collectes **ajBD** 11

Echanges suite à cette présentation

Elisabeth LUCAS, responsable service déchets Erdre & Gesvres : « D'après le témoignage de la collectivité de Questembert, les sacs jaunes numérotés sont fastidieux à mettre en place et ne font pas forcément leur preuve.

Les bacs jaunes seraient pucés, il serait ainsi facile d'identifier les propriétaires. A l'inverse, il est plus compliqué de numéroter les sacs pour identifier les foyers car il faudrait un code barre ou un numéro à rattacher à chaque foyer, ce qui, si cela devait être fait manuellement serait extrêmement long à effectuer pour les agents ; dans le cas où cela serait réalisé par code barre imprimé lors de l'élaboration des sacs, ce pourrait être très coûteux. »

Marc JANIN, ADEME : « Les sacs numérotés sont parfois utilisés sur des quartiers spécifiques et de manière ponctuelle. »

Concernant la sensibilisation et la pédagogie

Sébastien POURIAS, élu de Granchamp des Fontaines : « Les retours d'expérience des deux collectivités le 27 avril ont été très enrichissants. Il y a beaucoup de choses à retenir. Par exemple, pourquoi ne pas mettre en place un groupe de personnes « Zéro Waste Home » comme au Sirdomdi ? »

Concernant les taux de refus des bacs jaunes, j'ai noté que les collectivités avaient constaté une augmentation de 12 à 30 %. Pour pallier ce problème, j'imagine qu'il faudrait prévoir du personnel supplémentaire pour accentuer la pédagogie et la communication afin d'amener les foyers à respecter les consignes de tri. Cette évolution doit être bien calibrée. Ne pourrait-on pas lancer une expérience avec les plus vertueux et les accompagner dans le cadre d'ateliers ? »

Françoise PROVOST, élue de Nort sur Erdre : « Je constate que beaucoup de commerçants sont mécontents de voir des dépôts sauvages et j'estime qu'il faudrait faire plus de pédagogie. Le coût de la pédagogie nécessaire pour tous ces éventuels changements est-il chiffré ? »

Patrick LAMIABLE, élu de Vigneux de Bretagne : « L'effort de pédagogie est important. Nous aurons, y compris les membres du GCD, un travail considérable à faire en ce sens. Les plus vertueux sont très peu nombreux. »

Mathieu POURE, Sucé sur Erdre : « Le coût de la pédagogie à déployer pour rectifier les erreurs de tri est-il chiffré ? »

Vincent POTIN, bureau d'étude AJBD : « Le coût de la pédagogie nécessaire pour tous ces éventuels changements n'est pas chiffré dans l'étude. »

Concernant les dépôts sauvages

Jean-Pierre COSSARD, Héric : « Pour les dépôts sauvages, à qui doit-on s'adresser pour les signaler et éviter de composer le N° 0810 05 10 20 qui coûte cher ? »

Michel GAUTREAU, Nort sur Erdre : « Il est urgent de régler les problèmes de débordements des points recyclage et des dépôts sauvages de sacs noirs. Ne pourrait-on pas faire un article à ce sujet dans un numéro de Trivolution ? »

Jean-Paul NAUD vice-président Erdre & Gesvres, : « Pour les dépôts sauvages situés au pied des conteneurs d'apport volontaires à verre et papier, il faut contacter directement les services d'Erdre & Gesvres. Pour les dépôts situés ailleurs, il faut contacter la mairie de la commune concernée. »

Patrick LAMIABLE, élu de Vigneux de Bretagne : « Il sera aussi important de mettre en place une procédure efficace pour lutter contre les dépôts sauvages. Le test mis en place sur 2 communes a montré qu'il était difficile de trouver des noms dans les dépôts sauvages. »

Concernant la collecte du papier dans les écoles

Mathieu POURÉ, Sucé-sur-Erdre « Pourquoi les papiers blancs et de couleurs sont-ils collectés séparément dans l'école élémentaire Descartes ? »

Elisabeth LUCAS, responsable service déchets d'Erdre & Gesvres: « Concernant les papiers à l'école élémentaire René Descartes, la collecte est effectuée par l'association Les papiers de l'Espoir et non par la communauté de communes. Cette association a donc des consignes de tri spécifiques plus contraignantes qu'ailleurs pour ainsi offrir des conditions avantageuses de reprise dans une démarche solidaire. »

Concernant la ferraille :

Jean-Pierre COSSARD, Héric : « J'aimerais faire remarquer que le développement du compostage individuel peut entraîner le risque de faire appel à la dératization et qu'il vaudrait mieux pouvoir brûler les déchets verts malades pour éviter la propagation des maladies en déchèterie. Pour la ferraille dans les déchèteries, ne peut-on pas revenir à l'ancien fonctionnement ? »

Vincent COLLEAUX, artisan à Treillières : « Je précise que la nouvelle déchèterie de Grandchamp est très bien gérée. Les gens doivent faire des efforts pour stocker la ferraille chez eux, dans des caisses par exemple, pour ensuite aller les déposer en déchèterie les jours de collecte. C'est ce que nous faisons en tant qu'artisan, et nous avons probablement beaucoup plus de ferraille à stocker que les particuliers. Avec ce nouveau système, je stocke la ferraille plus longtemps, ce n'est pas grave. Il faut juste bien gérer les trois dates par mois prévues pour la collecte de ce matériau.

Patricia WESTBURY, Agir pour l'environnement : « On voit souvent des personnes récupérer la ferraille dans les déchèteries. Les gardiens n'interviennent pas forcément et même laissent faire. »

Jean-Paul NAUD vice-président Erdre & Gesvres : « Nous avons opté pour des dates spécifiques afin de régler les problèmes de dégradation, l'augmentation des vols de métaux et du vandalisme en déchèteries. Concernant les récupérateurs de ferraille, il est arrivé que des gardiens se fassent agresser. C'est pourquoi parfois, ils hésitent à intervenir. Mais beaucoup de problèmes ont été réglés grâce à ce principe de collecte à dates fixes. »


Concernant le réseau des déchèteries :

Didier KESSAB, Grandchamp des Fontaines, souligne que selon lui, « l'optimisation du service pourrait passer par une diminution du nombre de déchèteries. Beaucoup de communautés de communes possèdent moins de sites que notre territoire. »


Jean-Paul NAUD, vice-président Erdre & Gesvres, précise que « conformément à la décision votée en 2010, le nombre de déchèteries est passée de 9 à 7 déchèteries avec la création de 2 nouvelles déchèterie à Notre Dame des Landes en 2013 et Grandchamp des Fontaines en 2016. Il reste encore des choses à faire, c'est certain et les élus auront à mener une réflexion autour d'une optimisation du réseau de déchèteries. Il faut voir, comme le dit Didier Kessab, si leur nombre n'est pas encore trop élevé. »

Présentation des études

Moyens nécessaires



4 bennes à ordures ménagères



+ 1 camion grue



Personnel:
Env 20 agents



1 garage

Etude d'évaluation des collecteurs

ajBD

13

Choix de la régie ?

Atouts	Faiblesses
Taille territoire suffisante	Investissements lourds (ZME)
Légère économie par rapport à une prestation appliquant une marge classique	Pas de réelle opportunité <u>logistique</u>
	Mobilisation importante du personnel de la CCEG pour la mise en œuvre + risque de beaucoup de changements en même temps
	Anticipation des évolutions de collecte plus difficile

Etude d'évaluation des collecteurs

ajBD

14

Echanges suite à cette présentation

Guy DESORMEAUX, élu de Sucé-sur-Erdre : « Si il n'y a pas d'opportunité économique à passer en régie sur Erdre & Gesvres, ne serait-il pas intéressant de voir plus large en cherchant à mutualiser avec d'autres collectivités déjà en régie ? »

Vincent POTIN, bureau d'étude AJBD : « Il s'agit d'une décision qui va au-delà du choix technique ; c'est un choix de gouvernance. Dans le cas d'un syndicat de collecte, la compétence n'est plus à l'échelle de la communauté de communes. Dans le cas de conventionnement, on n'a plus forcément la main. La mutualisation est intéressante pour les petites collectivités. Erdre & Gesvres n'en est pas une. »

Jean-Pierre CLAUDAUD, élu de Fay de Bretagne : « La question est importante. Au final, le choix est éminemment politique. La difficulté de la mise en œuvre n'est pas insurmontable. Pour ma part, faisant partie de ceux qui ont demandé une étude comparative, je trouve qu'il vaut mieux une régie plutôt que de donner 10% de marge à un prestataire et de verser des dividendes à Véolia. Je préfère que le service soit public. »

Jean-Paul BOUGANNE, Sucé sur Erdre : « Ne pourrait-on pas louer le garage à Véolia ? »

Vincent POTIN, bureau d'étude AJBD : « Généralement les collectivités construisent leur propre garage. Il faut dans tous les cas envisager une solution transitoire car le garage ne serait pas prêt immédiatement . »

Sébastien POURIAS, élu de Granchamp des Fontaines : « Votre présentation est tronquée. Que fait-on du service, de la pédagogie qui peut être mise en place en régie, de la facilité de transmission d'information aux usagers via les ripeurs ? »

Vincent POTIN, bureau d'étude AJBD : « Concernant l'étude, il s'agit d'une vision. Ce n'est pas la régie qui change le comportement des usagers. Dans tous les cas, les contacts avec les usagers sont facilités sur les petites collectivités. »

Vincent POTIN, bureau d'étude AJBD : « On peut être souple en régie, c'est vrai. Mais la souplesse a un coût. Il faut en permanence rééquilibrer son service. Les changements sont donc plus difficiles à anticiper. »

Jean-Paul NAUD vice-président Erdre & Gesvres : « Le choix de la prestation ou de la régie sera effectivement politique. »

Conclusion

Jean-Paul NAUD remercie les membres du Groupe Consultatif de leur attention et de leur participation. « Une soirée riche et très intéressante. Au final, ce seront bien entendu les élus qui auront à prendre la décision finale. Les aspects environnementaux ne devront pas être négligés.

La prochaine réunion du Groupe consultatif déchets aura lieu le 14 septembre à 19h au siège d'Erdre & Gesvres.

Le projet d'ordre du jour est le suivant :

- Synthèse orientations et préconisations soumises à délibération auprès des élus
 - o sur la régie ou la prestation
 - o sur la collecte en C0.5 des ordures ménagères résiduelles et la collecte en bacs des emballages
 - Enjeux de construction d'une grille tarifaire : présentation technique AJBD
 - Principes et mécanismes d'évolution des charges du service collecte : présentation AJBD
-

Glossaire

C0.5 : collecte toutes les 2 semaines

C1 : collecte toutes les semaines

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

RI : Redevance Incitative

Taux de présentation des bacs : nombre de bacs présentés à la collecte sur le nombre total de bacs attribués aux usagers.